



**DES CATHOS
SCRUTENT
L'HORIZON**

**DISCERNEMENTS
APRÈS
SCANDALE DES
PRÊTRES
PÉDOPHILES**

*Voici,
je fais toutes
choses
nouvelles*

**" Je vous le dis, si eux se taisent, les pierres crieront".
Jésus répondant à quelques pharisiens, avant de pleurer sur Jérusalem
qui n'a pas reconnu le temps de l'intervention divine" (Luc 19, 38 à 44)**

**En communion avec la lettre du Pape François au Peuple de Dieu
et l'assemblée des Evêques de France**

Ayant ajusté nos points de vue à la lumière de la Bible et de la grande Tradition nous nous engageons à collaborer aux changements de l'Eglise devenus indispensables suite au scandale des "prêtres pédophiles" .

Précision de vocabulaire. Le terme couramment utilisé de « pédophile » est inapproprié. En grec, le mot "philein" est généralement positif: j'aime la philosophie, j'aime la philanthropie. La pédophilie qualifie l'amour des enfants. Le mot pédérastie serait plus exact. Les victimes contestent l'expression "prêtres pédophiles" et demandent qu'on parle de pédo-criminalité, surtout dans le cas de viol contre des mineurs..

Nous devons donner publiquement la parole aux victimes.

Les Evêques de France l'ont fait en novembre 2018 à Lourdes. Ils ont donné aux victimes la possibilité d'exprimer leurs souffrances et les répercussions qui ont marqué leur existence. Cette expression publique est un droit humain et un service de la vérité.

Si la souffrance des victimes demeure dans l'ombre nous risquons de la minimiser.

En réalité, elle s'avère grave, engendrant des blessures importantes. Celles-ci ont détruit un certain nombre de victimes et réorienté négativement leur existence. La plupart ne s'en sont jamais remises.

Nous avons le devoir absolu de soutenir ceux qui furent victimes de prédateurs pédocriminels ou de prêtres pédophiles.

Nous n'avons pas le droit de nous taire.

Par crainte du scandale, nous avons pratiqué le silence et l'omerta concernant les actes pédophiles commis par des prêtres. L'Eglise romaine parle enfin avec franchise. Son silence a engendré de funestes conséquences.

Un cléricalisme complaisant a causé ce silence. Souvent, les familles savaient, mais pour ne pas nuire à la réputation du clergé, elles imposaient un silence absolu aux enfants, à l'image de leurs agresseurs demandant à leurs victimes de considérer comme un "secret à garder" les actes qu'ils leur avaient imposés.

Oui ! Nous avons pratiqué le silence. Il est temps de le reconnaître. Nous avons eu tort !

Des prêtres âgés sont aujourd'hui rattrapés par des actes commis quand ils étaient jeunes. Ce qu'ils ont fait jadis est condamnable et rien ne peut excuser leur comportement.

Certains, qui ne se sont jamais comportés en pédocriminels, ont pris conscience du mal qu'ils ont imposé à des mineurs: ils ont vécu des conversions et changé radicalement de comportement. Nous le répétons: ce qu'ils ont fait jadis est condamnable et rien ne peut l'excuser. Cependant, qui sommes-nous aujourd'hui pour condamner définitivement l'homme qui s'est converti ?

« La réparation du dommage causé ne sera jamais suffisante » et « les blessures ne connaissent jamais de prescription » (Pape François).

L'Église catholique n'a jamais parlé et écrit avec autant de franchise sur ce sujet longtemps tabou. Enfin, la hiérarchie ecclésiale accepte d'ouvrir les yeux ! Elle a raison.

Le cléralisme contredit l'enseignement et le comportement de Jésus de Nazareth.

Le cléralisme désigne une forme déviante de l'exercice du pouvoir, une mentalité, une culture, un discours, une manière d'être. Réalité multiple et insidieuse, il imprègne durablement toute la personne (cœur, corps, esprit, conscience) entraînant des conséquences psychologiques, affectives et sociales.

Le cléralisme ressemble au pharisaïsme dénoncé par le Christ.

Il affecte les laïcs quand ils exercent leurs responsabilités de façon autoritaire. Il renforce alors le cléralisme des clercs par soumission à leur égard.

Ses racines plongent dans l'histoire mouvementée de notre Église Romaine: séparation stricte des clercs et des laïcs depuis le Moyen Âge, confirmée par le concile de Trente dans le contexte de la Contre-Réforme établissant un pouvoir de type monarchique.

Une nouvelle vague de cléralisation est en marche, malgré Vatican II qui a remis au premier plan le sacerdoce des baptisés. Un raidissement identitaire se profile.

La personne du prêtre est sacralisée. Trop isolé du reste des baptisés il devient l'homme du pouvoir et des célébrations. Ses missions d'évangélisation, d'accueil des plus petits, d'appel à la conversion proposé au monde contemporain passent au second plan. Certains vont jusqu'à privilégier les apparences identitaires et les formes de bénédictions qui valorisent leur pouvoir sacré au lieu d'en expliquer le symbolisme.

Cette survalorisation du sacré entraîne le discrédit du profane considéré comme domaine dangereux. La prédication dominicale s'éloigne des Sources bibliques. Quelques groupes réduisent leurs relations aux dimensions d'un club établissant à sa tête un gourou tenté de peser sur les consciences.

Pour aider notre Église à guérir de ce cléralisme nous voulons centrer son regard sur ce que le Christ attend d'elle. Jésus, Fils de Dieu fut homme parmi les hommes; il ne s'est pas sacralisé ! Il n'a pas organisé de hiérarchie. Il a formé des disciples, amis, frères et sœurs les uns des autres.

Chaque baptisé a sa vocation, il est appelé. Il reçoit des dons particuliers à mettre au service des autres. Il doit en prendre conscience et devenir acteur, certes imparfait mais indispensable. Aucun baptisé ne peut se concevoir comme le "maître" des autres. Même s'il a reçu l'imposition des mains pour accomplir un ministère particulier.

L'Église n'a qu'un seul "prêtre", le Christ, à la fois du monde de Dieu et du monde des hommes. Elle est « communauté sacerdotale » (1Pi.2,5): chaque baptisé participe au sacerdoce du Christ en tant que « prêtre, prophète et roi ».

Nous aimons les prêtres comme des frères qui ont besoin d'authentiques amitiés humaines. Nous les aidons à vivre leur mission particulière de pasteurs, veillant à la communion fraternelle et annonçant l'Évangile.

Nous pensons que les séminaristes ont besoin de sentir la respiration et la ferveur de la foule. Nous préférons que leur liberté soit favorisée jusqu'à leur appel définitif au ministère presbytéral.

Nous voulons garder aux célébrations sobriété, ambiance festive et beauté pour y rencontrer Dieu! Sans accorder d'importance excessive aux vêtements et aux rites lorsque la plupart des participants les interprètent comme survivance d'un passé.

Etant d'abord des frères et sœurs nous choisissons de nous appeler par nos prénoms de baptisés. Appeler quelqu'un par son prénom n'empêche pas de le respecter, mais permet de se conformer aux demandes précises du Christ en Mat 23, 8 à 13. Le seul titre sans ambiguïté est celui de frère. Relisons le message de Vatican II à Tous les hommes, 20 octobre 1962: il est d'une étonnante actualité.

Il est temps de donner aux femmes leur juste place.

Chaque personne humaine a été mise au monde par une femme. Y compris Jésus, le Fils de Dieu. Les femmes constituent la moitié de l'humanité.

« *L'heure vient, l'heure est venue, où la vocation de la femme s'accomplit en plénitude, l'heure où la femme acquiert dans la cité une influence, un rayonnement, un pouvoir jamais atteint jusqu'ici* » (Message aux femmes, Concile Vatican II, décembre 1965).

« Dans l'Eglise primitive, les femmes jouaient un rôle important. Elles sont les premiers témoins de la Résurrection (...) et les collaboratrices des apôtres » (Act 16,14-40 ; 18, 2.26 ; Romains 16,16,1-3,6,12) En effet, dans l'Eglise naissante, les femmes sont missionnaires, martyres, prophétesses (Act 21,8) veuves, vierges, collaboratrices de la foi, diaconesses. Elles accueillent chez elles, organisent les réunions de prière, leur autorité est reconnue et elles sont un point de référence pour les églises locales." (Cardinal W.Kasper, 2013)

Notre société développe envers les femmes des comportements contradictoires, en les rétribuant moins que les hommes à travail égal, en tolérant le sexisme et les agressions masculines à leur égard, tout en proclamant, mais sans les défendre efficacement, leur droit de dénoncer ceux qui les ont frappées, agressées, violées ou tuées.

Chaque catholique doit s'interroger sur la considération qu'il accorde aux femmes, à leurs idées, à leur place dans les conseils et organismes. Les ministres ordonnés doivent être les premiers à se poser ces questions. Le travail pastoral les met surtout en relation avec des femmes. Comment les considèrent-ils ? comme de simples exécutantes ? des participantes à part entière ? des personnes indispensables à la construction d'une société et d'une communauté locale équilibrant les valeurs du féminin et du masculin ?

L'Église latine romaine est invitée à des conversions.

Elle doit retrouver la fidélité de ses débuts. Le NT mentionne au pluriel "les Eglises" qui vivent dans telle ville. Le singulier est inhabituel.

"*Les Eglises particulières sont formées à l'image de l'Eglise universelle, c'est en elles et à partir d'elles qu'existe l'Eglise catholique une et unique*" (Lumen Gentium n° 23)

Cette mission prioritaire lui impose d'aller à la rencontre des personnes vivant dans le même espace géographique, quelles que soient leurs situations, sociales, culturelles, politiques, religieuses.

La mission de la communauté locale concerne chacun de ses membres

"*Chacun des laïcs doit être devant le monde le témoin de la résurrection et de la vie du Seigneur Jésus et signe du Dieu vivant.*" (LG n° 38)

Notre Eglise doit assumer son passé. Composée de personnes humaines avec leurs limites elle est invitée à les reconnaître. Dans le même respect de la vérité, elle n'hésite pas à redire que les défaillances de certains ne condamnent pas tous les autres.

Certains sont pédophiles, la majeure partie des prêtres ne l'est pas. Si 8.000 prêtres ont commis des actes pédophiles ou pédocriminels, ils représentent 2% (statistique relevée sur internet) des prêtres du monde. Il serait injuste d'en accuser tous les prêtres. Autrement dit, 98 % des prêtres ne sont pas pédophiles. Nous leur redisons notre confiance et notre extrême reconnaissance pour leur fidélité quotidienne. La vérité a des droits inviolables. Les prêtres ne sont pas tous pédophiles ou cléricaux.

Nous avons trop sacralisé ceux que nous appelons "prêtres".

Jésus a annoncé la Bonne Nouvelle du salut sur les routes de Galilée, de Samarie et de Judée, fréquentant les synagogues chaque sabbat. Habillé comme ses contemporains, il s'est continuellement porté à la rencontre des hommes et des femmes les écoutant, les guérissant, les relevant.

Il a précisé la mission de ses apôtres: *"Allez ! Faites des disciples dans toutes les Nations. Plongez-les dans le Nom du Père, du Fils et de l'Esprit Saint ! Enseignez-leur à garder tout ce que je vous ai commandé. Quant à moi, JE SUIS avec vous, tous les jours, jusqu'à la fin de l'ère"* (Mat 28, 19/20).

Jésus n'a ordonné aucun prêtre. Il a choisi des Envoyés, des Apôtres, des Messagers de l'Evangile. Nous savons tous que le mot "prêtre" a pour origine une déformation regrettable du mot grec *presbuteros* désignant le "*plus ancien*", chargé de veiller à la communion fraternelle entre les membres de la communauté locale, et à leur fidélité de disciples du Christ, à leur réconfort par l'onction et le pardon lorsque la maladie les atteint. (Actes, 20,17 à 38; Jc 5,14)

Respectons plus fidèlement les missions prioritaires que le Christ a confiées à ses Apôtres; cessons de les surcharger au delà des limites de l'âge ou de la santé.

L'enseignement sur la sexualité mérite un nouvel examen.

La sexualité est un don du Créateur. Partie intégrante de notre nature humaine, elle nous permet de répondre à la vocation universelle d'aimer. Elle rend possible la pérennité de l'humanité.

Devenue l'une des obsessions de nos sociétés, évènements et publicités y puisent commentaires et explications. C'est un levier puissant pour valoriser ou décrédibiliser. Certains l'utilisent abusivement pour critiquer, censurer ou pervertir.

Enfants, adolescents et jeunes n'ont plus rien à apprendre sur l'acte sexuel: films et débats en parlent, en évoquant trop rarement l'amour qui unit un homme et une femme pour transformer leur couple en relation amoureuse durable.

Jésus fut d'une extrême discrétion à propos de la sexualité.

La formation à la sexualité doit tenir compte des lumières et des expériences relatées par la révélation biblique: elles reflètent une très grande sagesse.

L'éducation de la sexualité doit inclure des dimensions humaines aussi équilibrées que possible et une grande ouverture sur le monde tel qu'il est: c'est ce monde-là que Dieu aime et appelle à l'amour. (Jn 3, 16-17)

La gestion de la sexualité n'est pas d'emblée réussie dès la jeunesse ou les premières années de vie en couple. Elle demande généralement une longue maturation. Elle diffère selon les personnes. Elle engendre parfois des inquiétudes, angoisses, scrupules ou obsessions.

Ces éventuelles déviations sont gravement accentuées chez les catholiques qui considèrent la sexualité comme le domaine prioritaire de la faute grave. Beaucoup se demandent aujourd'hui s'il est sage que des célibataires, n'ayant aucune expérience de la vie de couple, soient reconnus comme premiers conseillers conjugaux?

L'homosexualité est largement dénoncée comme pratique repérable à tous les niveaux de la hiérarchie. Certains y voient la source d'une hypocrisie ecclésiastique destinée à camoufler des pratiques homosexuelles réelles tout en justifiant le discours officiel de la même hiérarchie qui jette le discrédit sur les divorcés remariés, sur la contraception, sur l'usage du préservatif dans la lutte contre le sida, etc..

La vie quotidienne entre hommes célibataires, dans un univers clos et misogyne, favorise l'homosexualité. Celle-ci n'engendre pas automatiquement la pédophilie.

L'histoire du célibat mérite une nouvelle réflexion.

Le Christ n'a pas imposé le célibat à ses Apôtres. Aujourd'hui, le célibat représente pour beaucoup une obligation pesante, une "discipline" à laquelle il faut consentir pour exercer le ministère presbytéral.

La vie en couple marié suscite amour, don de soi et dialogue entre époux. Elle est la proposition faite par le Créateur à la majorité des personnes humaine, la voie qu'il a imaginée pour développer les justes relations entre *ish* et *ishah*. (*Gen 2, 18 à 24*)

La première lettre à Timothée (3, 1-14), la lettre à Tite (1, 5 à 10), et surtout la pratique des premiers siècles de l'Eglise indivise mentionnent la vie en couple comme la norme vécue par les hommes exerçant un ministère ordonné dans les communautés chrétiennes.

Ceux qui se marient s'engagent l'un envers l'autre. Jésus a clairement pris position en évoquant la sclérose du cœur comme cause première des échecs dans le couple (Mt 19, 1 à 12).

C'est seulement à partir du quatrième siècle, et dans certains pays, que l'interdiction de la vie en couple pour les ministres ordonnés a été évoquée. Elle fut progressivement généralisée. Les Conciles de l'Eglise latine, après la rupture entre l'Orient et l'Occident, n'ont cessé de rappeler cette interdiction.

Actuellement, la question est publiquement reposée.

En imposant le célibat à ceux qui n'en ont pas le don ou la vocation, l'Eglise latine prend le risque que certains adoptent des comportements clandestins ou déviants et que d'autres y voient une méconnaissance de la valeur du mariage chrétien, ou une surévaluation de la virginité.

Le célibat représente une vocation et un don particulier. Il exprime le don total au Christ et la disponibilité envers ceux qui souffrent, que l'existence blesse, ou qui cherchent Dieu dans le silence et la méditation. Depuis des siècles les églises chrétiennes l'honorent et le favorisent pour les hommes et les femmes qui choisissent librement de se consacrer à Dieu. Paul a donné son avis personnel aux chrétiens de Corinthe (I Cor, 7).

Péché impardonnable? .

" Je vous le dis, tout péché, tout blasphème sera pardonné aux humains, mais le blasphème contre l'esprit ne sera pas pardonné " (Mt 12, 31; Mc 3,28; Lc 12,10)

Aucune déclaration de Jésus ne mentionne des péchés impardonnables, ni l'homicide, ni l'adultère, ni le faux témoignage, ni l'idolâtrie.

Deux conditions absolues demeurent.

Que le coupable ne nie jamais l'évidence: il appartient à ce monde fautif.

Et, s'il veut bénéficier du pardon, il doit reconnaître sa responsabilité et sa culpabilité, notamment devant les institutions civiles et ecclésiastiques chargées de juger et de condamner.

Il doit en son âme et conscience regretter sincèrement le mal qu'il a imposé à des personnes sans défense et innocentes : avouer qu'il s'est comporté de façon injuste : solliciter humblement le pardon de ceux qu'il a blessés, sans l'exiger car ce pardon peut lui être refusé: s'engager à réparer les dommages qu'il a fait subir.

Si ces conditions sont remplies, les actes pédophiles ne peuvent pas être considérés comme irrémédiables.

Ils n'excluent pas automatiquement et définitivement le coupable de la communauté ecclésiale ou du ministère .

Ces actes condamnables ne résument pas la personnalité de celui qui les a commis, au point qu'on puisse dire: c'est un pédophile (comme on dit d'autres personnes: c'est un tueur, c'est un divorcé, c'est une femme adultère...).

Tout homme accusé de pédocriminalité conserve le droit d'être défendu par des avocats .

Avec et comme le Pape François nous conseillons aux "prêtres pédophiles" de se dénoncer eux-mêmes aux instances civiles et religieuses chargées d'enquêter. En agissant ainsi, ils reconnaissent leur culpabilité. Cet aveu loyal peut constituer un premier pas sur un chemin de reconstruction.

Sachons faire la différence entre une faute ponctuelle, amenant son acteur à une prise de conscience, et la perversité profonde du pédocriminel installé dans son comportement de prédateur toujours prêt à récidiver.

L'ECR doit nommer clairement les actes commis: tous n'ont pas la même gravité. Des gestes déplacés sont très différents d'un viol.

La prudence peut amener l'autorité catholique à envisager le retrait temporaire ou définitif du ministère.

Respectons inséparablement la Justice et la Miséricorde.

La Bible conjugue toujours justice et miséricorde, tendresse et vérité. Elle est remplie de textes reliant ces deux attitudes inséparables (Tobie 13).

Jésus a toujours pratiqué ces deux qualités fondamentales de Yhwh Dieu Père.

Chaque chrétien doit respecter et la justice et sa rigueur - la désapprobation et la miséricorde.

Tout "criminel" peut se convertir. Ceci nous invite à entretenir avec lui des relations adaptées à son statut de pédophile repentant , ou de pédocriminel emprisonné, ou de criminel impénitent.

Inviter l'offenseur à solliciter le pardon de celui qu'il a offensé.

Le Christ propose cette solution (Mat 18, 15-18; 5, 23-24)

L'homme qui s'est rendu coupable de pédophilie, qui reconnaît sa culpabilité et qui décide de prendre contact avec celui qui fut victime de ses actes, choisit la meilleure solution pour progresser vers sa libération intérieure.

Ceci ne le dispense pas de se dénoncer aux autorités civiles ou religieuses chargées de juger la gravité de ses actes et de les sanctionner.

Les fautes blessant un frère offensent également Dieu et ses commandements. Lui seul peut les absoudre, en signifiant son pardon par l'intermédiaire de ceux qui ont reçu mission de le faire en son Nom (Jn 20, 21-23).

Qu'on soit amené ou non à revoir ce confesseur est sans importance, car il n'a pas nécessairement mission de guide spirituel chargé de contribuer à la reconstruction de celui qui a blessé son frère et offensé Dieu.

Rompre l'enchaînement du mal subi injustement.

Celui qui a été victime d'un prêtre pédophile pendant sa jeunesse peut avoir envie de se venger après des années de souffrance intérieure, soit en visant directement le prêtre qui lui a fait du mal, soit en se retournant contre l'institution qui n'a rien dit, soit en accusant sa famille qui lui a imposé le silence, ou l'Eglise, ou Dieu ou la foi chrétienne, certains allant jusqu'à demander leur radiation des registres de baptême.

Ayant injustement subi le mal alors qu'il était innocent, il peut enclencher un système dans lequel le mal subi devient une sorte de droit à faire subir à d'autres ce qu'il a subi.

Nous avons également observé qu'un bon nombre de pédophiles avaient eux-mêmes été victimes d'actes pédophiles pendant leur enfance. Tout ce que nous venons de dire sur le désir de vengeance les concerne à leur tour.

Le mal prolifère sournoisement, d'autant plus que les jugements concernant la gravité de la pédophilie ont considérablement évolué depuis deux millénaires. Récemment tolérée, sinon approuvée, la pédophilie est désormais qualifiée à juste titre d'acte foncièrement mauvais, imposant dénonciation, jugement, réparation et comparution pour crime de pédocriminalité en cas de viol.

Conscients de cette dangereuse prolifération du mal dans notre Eglise nous approuvons l'action du Pape François cherchant à éradiquer la pédophilie par une convergence de moyens adoptés avec les présidents des évêchés catholiques. Nous y collaborerons, ainsi qu'aux décisions que prendra la CEF.

À la mesure de notre groupe local.

Saint Gilles Croix de Vie, le 20 février 2019

Groupe Discernements du doyenné de St Gilles Croix de Vie

Bernard Rocheteau, Joseph Proux, Thérèse et Michel Jaud, André et Marie-Noëlle Blanchard, Jacqueline et Michel Duranteau, René Cougnaud, Evelyne et Bertrand Chanon Annie et Joseph Musseau, Pierre et Marie Madeleine Reto, Elisabeth et Laurent Jabalot, Henri Gautron, Guy Bonnin, Jean Charles Thomas,
soit 20 personnes. 7 couples mariés.. mères de famille ayant enfants et petits enfants , 5 "prêtres", 1 évêque retraité. Professions exercées par les signataires : Chefs d'établissements d'enseignement : lycées, collèges, école primaire. Enseignants. Médecin Gynécologue, accouchements. Secrétariat médical Ophtalmologue, médecin chirurgien, Aide médicale, DRH de banque , 30 ans de pratique, retraité, Inspectrice de l'Education Nationale.